



Commission Régionale de l'Arbitrage Section Administrative

PV n°4

Réunion du jeudi 24 janvier 2019

Animateur : Y. LE BIVIC
Présents : B. DELORME - C. POTARD
Excusé : D. GALLETTI

I. COURRIERS

1. **FFF**

Courrier de la CFA du 11/01/2019.

Pris note.

2. **LIGUE**

Extraits des PV de la C.R.D des 19 décembre 2018 et 09 janvier 2019.

Pris note.

3. **DISTRICT**

Courriel du District Seine et Marne concernant le Règlement Intérieur de sa CDA.

Transmis à la CRA.

4. **ARBITRES**

Courriel du 17/12/2018 de M. LEGER Patrice, arbitre R2 futsal.

Courriel du 03/01/2019 de M. BARREAU Steven, arbitre R2.

La Section prend note de ces courriels.

Courriel du 04/01/2019 de Mme Mouna AYAD, District JAD.

Transmis à son district d'appartenance.

Courriel du 16/01/2019 de M. HENRY Gabriel, JAF.

Compte rendu du stage FFF.

- Courriel du 19/01/2019 de M. BOLO Olivier, arbitre District.

Suite à la blessure contractée lors d'une rencontre de foot entreprise R2 au cours de laquelle M. BOLO Olivier était "assistant", la section transmet ce dossier à la direction de la LPIFF pour ouverture d'un dossier assurance.

- Courriels du 03/01/2019 et 14/01/2019 de M. DIOP Alioune, arbitre L.F.D.
En préambule, la Section indique que, pour étayer sa réclamation, M. Alioune DIOP, fait état d'informations collectées sur le logiciel FOOT2000.
Dans un premier temps, la section notifie à M. Alioune DIOP que, si en tant que membre de CDA, il dispose d'un droit d'accès au logiciel, celui-ci doit se cantonner aux informations relatives à son district d'appartenance et ne peut, en aucun cas être utilisé à des fins personnelles ou transmises à des tiers sous peine de sanctions disciplinaires.

La Section lui précise que les renseignements contenus dans le logiciel sont "STRICTEMENT CONFIDENTIELS" et "NON DIFFUSABLES".

Elle lui rappelle également que la désignation des arbitres ainsi que le choix des compétitions rattachées à chaque catégorie d'arbitre est du ressort "EXCLUSIF" de la section "Désignations" de la CRA ainsi que du service administratif qui lui est rattaché.

Enfin, la Section souhaiterait autant d'empressement de la part de M. DIOP Alioune lorsqu'il est convoqué devant la Commission Régionale de Discipline pour une affaire où le débat contradictoire est impératif et où une simple "absence excusée" ne saurait satisfaire à la transparence de la vérité.

II. SITUATION DES EFFECTIFS

1. BLESSURES

- Courriel du 25/12/2018 de M. PRATLONG Karl, arbitre R3.
- Courriel du 03/01/2019 de M. LASSERE Michaël, arbitre futsal.
- Courriel du 04/01/2019 de M. YANVO Fulbert, arbitre R1.
- Courriel du 07/01/2019 de Mme. SUIRE Emma, arbitre féminine.
- Courriel du 07/01/2019 de M. AKBAR Awaisse, arbitre Elite régionale.
- Courriel du 08/01/2019 de M. BALLEREAU Thomas, JAF.
- Courriel du 10/01/2019 de M. CARLIER Joël arbitre, LFD.
- Courriel du 11/01/2019 de M. LAMS Daniel, arbitre LFD.
- Courriel du 13/01/2019 de M. BOUKEROUI Lyes, arbitre Elire régionale.
- Courriel du 14/01/2019 de M. BOULARES Bilel, arbitre AAR1.
- Courriel du 16/01/2019 de M. KHABET Ilyes, JAR2.
- Courriel du 18/01/2019 de M. DAOUD Sofiane, arbitre AAR STG.
- Courriel du 21/01/2019 de M. GRISSE Boris, arbitre R3.
- Courriel du 22/01/2019 de M. GERMANY Raymond, arbitre DFD.

La Section prend note de ces courriels, souhaite un prompt rétablissement aux arbitres et transmet aux Sections désignations et observations.

Courriel du 22/01/2018 de M. DAOUD Sofiane, AAR STG.

La Section prend note de ses indisponibilités du mois de février et l'invite à saisir celles à venir pour les mois suivants sur son espace désignations.

2. MUTATIONS

Courriel du 14/01/2019 de M. LELONG Julien, Arbitre R3, nous faisant part de son départ dans la Ligue Auvergne Rhône Alpes en mars 2019.

La Section l'invite à se rapprocher de sa nouvelle Ligue, dès réception de la demande de son dossier par celle-ci, ces documents lui seront transférés.

Dossier du 27/08/2018 de la Fédération Algérienne de Football concernant M. HAOU Réda.

La Section statuera après réception d'une adresse de domicile en région Ile de France.

III. COMMUNICATION AVEC LA C.R.A.**1. Communication règlementaire avec la C.R.A. et/ou le service Arbitrage**

L'adresse Courriel à utiliser est: arbitres@paris-idf.fff.fr

C'est l'adresse de messagerie générique (la porte d'entrée officielle) pour toute question ou demande officielle d'un arbitre.

Une question posée à un référent reste dans le cadre de la relation arbitre / référent.

Le référent pourra s'il le juge nécessaire par la suite saisir la Commission ou le C.T.R.A.

2. Communication règlementaire avec les Commissions sportives (Statuts et Règlements, Discipline, Terrains, Commission Régionale d'Appel)

L'adresse Courriel à utiliser est : rapport@paris-idf.fff.fr

Le délai d'envoi des rapports est de 48 heures maximum après le match afin que les Commissions puissent juger avec toute la célérité possible.

3. Documents administratifs

Ils sont disponibles dans la rubrique " **DOCUMENT**" de votre espace **MyFFF** :

Fiche d'absence à une rencontre,

Fiche de dé convocation,

Fiche de non-paiement des indemnités d'arbitrage,

Fiche de remboursement arbitre,

Rapport d'arbitrage.

**Prochaine réunion le jeudi 14 février 2019.
Cette information fait office de convocation.**